



## **ETAT DES LIEUX DE LA RENOVATION DE LA SERIE TECHNOLOGIQUE « SCIENCES ET TECHNIQUES DU THEATRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE » (S2TMD)**

La série technologique TMD, créée en 1977, n'a été que très peu rénovée depuis et est gérée conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de la Culture. Plusieurs propositions de rénovation ont été formulées entre 2002 et 2012, n'ayant pu aboutir, mais ont permis de dégager trois grands objectifs :

- faire entrer la série TMD dans le cadre commun de la voie technologique en positionnant cette série comme une voie d'accès à l'enseignement supérieur,
- mieux équilibrer la formation technique et la formation générale
- et accroître l'attractivité et les débouchés de la filière.

En effet, dès lors qu'ils sont travaillés sur le long cours et à un haut niveau d'exigence, tous les domaines artistiques, s'ils peuvent permettre d'embrasser une carrière d'artiste professionnel, doivent également ouvrir à des métiers au cœur de l'économie du spectacle vivant : création et collaboration artistiques, facture et édition musicale, régie de spectacle (scène, son, lumière, décors, costumes, etc.), gestion et médiation culturelles, documentation et communication artistiques, métiers du corps et du soin, de la santé, du sport et de la forme. C'est notamment pour cette raison qu'en classe de première un nouvel enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant est créé.

Afin d'actualiser le diagnostic sur cette série, une enquête a été menée par la direction générale de l'enseignement scolaire auprès des 24 chefs d'établissement concernés au printemps 2017.

Une réflexion sur la rénovation de la série TMD a été à nouveau menée entre les mois de mai et septembre 2018 par les représentants du ministère et de l'inspection générale de l'éducation nationale et par les représentants du ministère et de l'inspection de la culture. Les représentants des directeurs et enseignants de conservatoires et des parents d'élèves ont été consultés sur la rénovation au mois de février 2019.

La rénovation de cette série technologique, à partir de la rentrée 2019, permet de proposer une offre élargie avec l'enseignement du théâtre également dispensé dans les établissements d'enseignement artistique partenaires. Elle prend un nouvel intitulé : « Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse » (S2TMD).

Les élèves suivant cette série **devront, parallèlement à leur affectation en lycée, être inscrits au sein d'un établissement d'enseignement artistique classé par l'Etat**, avec lequel leur établissement aura passé une convention. Cette convention comportera notamment des engagements réciproques sur :

- l'organisation commune des enseignements ;
- la mise en œuvre d'un projet pédagogique partagé ;

- les aménagements d'emploi du temps nécessaires au suivi de compléments de formation au conservatoire comme au travail personnel (notamment pour le cas particulier des danseuses et des danseurs).

Cela apporte la garantie d'organisations adaptées pour les élèves engagés dans un parcours formation artistique exigeant.

**En classe de seconde générale et technologique**, les élèves qui souhaitent rejoindre la série S2TMD en cycle terminal disposeront d'un enseignement optionnel technologique de « culture et pratique de la danse, ou de la musique, ou du théâtre » d'un volume horaire de 6 heures. Ils suivront par ailleurs les enseignements communs à tous les élèves visant à renforcer leur formation générale.

Cet ensemble leur permettra de faire un choix d'orientation réfléchi profitant d'un accompagnement à l'orientation dédié.

Ces dispositions nouvelles présentent également l'avantage de pouvoir élargir le vivier des élèves susceptibles de choisir cette série, accueillant 904 élèves à la rentrée scolaire 2018.

La ventilation des volets constitutifs de l'option culture et pratique artistiques en seconde sera fonction des **programmes qui ont été votés favorablement par le Conseil supérieur de l'éducation le 13 juin 2019**, publiés avant l'été 2019, après avoir fait l'objet d'une **consultation**. Elle pourra être différente selon le choix de l'option (musique, danse ou théâtre) et privilégier davantage la pratique lorsque cela est nécessaire. De façon générale, les équipes pourront, en fonction des attentes et besoins des élèves et dans le cadre de l'horaire imparti, renforcer certaines composantes de la formation dispensée.

Les élèves de seconde générale et technologique qui le souhaitent et quel que soit le domaine artistique qu'ils privilégient auront la possibilité de choisir en complément un enseignement optionnel artistique de 3 heures. Inscrits dans un établissement d'enseignement artistique classé ou reconnu par le ministère de la culture, ces élèves complètent par ailleurs leurs pratiques artistiques au sein de ces établissements pour les diplômés qui leurs sont propres.

**L'architecture des enseignements du cycle terminal** de la série S2TMD proposera, en plus des enseignements communs à toutes les séries technologiques, des enseignements de spécialité spécifiques en classe de première comme en classe de terminale :

- en classe de première, un enseignement de spécialité « économie, droit et environnement du spectacle vivant » de 3 heures hebdomadaires visant à construire les connaissances nécessaires à une juste appréhension du monde professionnel auquel ces élèves aspirent ;
- sur les deux années du cycle terminal et pour chaque domaine artistique, deux enseignements de spécialité permettant de satisfaire les attentes et besoins des élèves dans les domaines de la culture, de la technique et de la pratique de leur art. Il s'agit des enseignements de « culture et sciences théâtrale, ou musicale, ou chorégraphique » (5h30 en première, 7h en terminale) et de celui de « pratique théâtrale, ou musicale, ou chorégraphique » (5h30 en première, 7h en terminale).

Ainsi, durant le cycle terminal, les enseignements spécifiques à la série représenteront 14h en classe de première comme en classe de terminale, soit davantage que ce que prévoit la réglementation actuellement en vigueur.

Conformément à l'esprit général de la réforme du lycée, cette rénovation permet de s'inscrire dans une logique de spécialisation progressive :

- 6 heures de pratique, science et culture artistiques en classe de seconde générale et technologique,

- 14 heures d'enseignement de spécialité en classe de première S2TMD, dont la troisième spécialité « économie, droit et environnement du spectacle vivant » et de la pratique et culture artistique ;
- 14 heures de pratique et culture artistique uniquement en classe de terminale S2TMD.

Au total, le volume horaire cumulé, inscrit dans la formation du lycée conduisant au baccalauréat, qui est dédié à la pratique, à la science et à la culture artistique sera de 31 heures sur les trois années du lycée, contre actuellement 31,5 heures pour les musiciens et 32,5 heures pour les danseurs, sachant que ces horaires datent de 1977, époque où les volumes horaires de l'ensemble des classes étaient plus élevés qu'aujourd'hui. Les élèves disposent, au-delà des horaires inscrits dans leur formation de la voie S2TMD, de la capacité à compléter en conservatoire leurs pratiques individuelles et collectives.

Ce maintien quasi à l'identique des horaires élèves est d'autant plus notable qu'il s'accompagne d'une **dotation horaire complémentaire** de 10h30 pour la classe de seconde et de 8h pour les classes de première et de terminale qui n'existait pas auparavant. Cette enveloppe horaire permettra notamment aux établissements concernés de répondre à des besoins spécifiques liés à ces parcours de formation, de contribuer à la réalisation de projets artistiques mais aussi à permettre des dédoublements de classe, du travail en groupe ou des interventions de professionnels extérieurs.

Une **réunion d'information des chefs d'établissement** offrant aujourd'hui la série TMD s'est tenue le **10 mai 2019** à Paris. Elle a été l'occasion d'échanger sur cette rénovation et sa mise en œuvre dans les établissements et également de présenter les programmes rénovés.

Enfin, **les enseignants des établissements** intervenant en série S2TMD seront conviés à une journée de formation sur la rénovation de la série à la **Philharmonie de Paris et au Lycée Georges Brassens le 27 juin 2019**.